



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20210416-APPRO\_CA\_2020-DE

DEPARTEMENT DE LOIRE  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPREZ**

Date de convocation :

08 avril 2021

Date d'affichage :

08 avril 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Volants : 14

**N°2021/003**

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :**  
**Approbation du Compte**  
**Administratif 2020**

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pascal LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET, M. Jean-Claude LESAGE, M. Yannick ROUSEAU, M. Sébastien BARONICK, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Méline PEIXOTO, Mme Véronique ROUX, M. Cédric DA SILVA formant la majorité en exercice.

Absents excusés : Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

M. Jean-Claude LESAGE, doyen du Conseil Municipal, présente le Compte Administratif Communal de l'exercice 2020 :

	Résultat clôture 2019 en €	Part affectée à investissement 2020 en €	Résultat exercice 2020 en €	Résultat clôture 2020 en €
Investissement	1 017 372.03	0.00	191 970.56	1 209 342.59
Fonctionnement	602 370.38	199 727.97	16 380.89	419 023.30
TOTAL	1 619 742.41	199 727.97	208 351.45	1 628 365.89

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020.

La séance est levée à 21 h 56.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 16 avril 2021.





REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE - COMMUNE DE PIMPRESZ (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21600486100011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE THOUROTTE

**M 14**

**Compte administratif**

**voité par nature**

**BUDGET : BUDGET COMMUNAL PIMPRESZ (3)**

**ANNEE 2020**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

### IV - Annexes (6)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	22
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	23
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

**C - Autres éléments d'informations**

C1.1 - Etat du personnel	24
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	26
D2 - Arrêté et signatures	27

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE  
60492

COMMUNE DE PIMPREZ  
BUDGET COMMUNAL PIMPREZ

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

A1

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	590 623,44	G	597 004,33
	Section d'investissement	B	13 708,00	H	205 678,56
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	402 642,41 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 017 372,03 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	594 331,44	= G+H+I+J	2 222 697,33
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 203 200,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	1 203 200,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	590 623,44	= G+I+K	999 646,74
	Section d'investissement	= B+D+F	1 216 908,00	= H+J+L	1 223 050,59
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	1 797 531,44	= G+H+I+J+K+L	2 222 697,33

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	1 203 200,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	104 000,00	0,00

**COMMUNE DE PIMPRESZ - BUDGET COMMUNAL PIMPRESZ -**

Envoyé en préfecture le 26/04/2021  
 CA - 2020  
 Reçu en préfecture le 26/04/2021  
 Affiché le   
 ID : 060-216004861-20210426-CA\_2020-BF

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>707 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Opération d'équipement n° 18</b>	<b>9 900,00</b>	
<b>20</b>	<b>Opération d'équipement n° 20</b>	<b>36 000,00</b>	
<b>34</b>	<b>Opération d'équipement n° 34</b>	<b>220 300,00</b>	
<b>68</b>	<b>Opération d'équipement n° 68</b>	<b>51 000,00</b>	
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les restes à rééliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).  
 (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

A2

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	382 883,00	207 474,19	0,00	0,00	185 408,81
012	Charges de personnel, frais assimilés	414 200,00	320 031,23	0,00	0,00	94 168,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	78 600,00	44 841,97	0,00	0,00	33 758,03
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>885 683,00</b>	<b>572 347,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>313 335,61</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	8 276,05	0,00	0,00	1 723,95
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>895 683,00</b>	<b>580 623,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>315 059,56</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>895 683,00</b>	<b>580 623,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>315 059,56</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	1 222,99	0,00	0,00	-1 222,99
70	Produits services, domaine et ventes div	15 000,00	31 050,53	0,00	0,00	-16 050,53
73	Impôts et taxes	333 814,00	414 031,83	0,00	0,00	-80 217,83
74	Dotations et participations	133 727,00	138 457,48	0,00	0,00	-4 730,48
75	Autres produits de gestion courante	10 500,00	12 223,16	0,00	0,00	-1 723,16
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>493 041,00</b>	<b>597 986,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-103 945,09</b>
76	Produits financiers	0,00	4,84	0,00	0,00	-4,84
77	Produits exceptionnels	0,00	13,60	0,00	0,00	-13,60
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>493 041,00</b>	<b>597 004,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-103 863,33</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>493 041,00</b>	<b>597 004,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-103 863,33</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>402 642,41</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	104 000,00	0,00	104 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 000,00	12 792,58	50 000,00	6 207,42
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	708 000,00	0,00	707 000,00	1 000,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>311 100,00</b>	<b>915,42</b>	<b>317 200,00</b>	<b>-7 015,42</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 217 100,00</b>	<b>13 708,00</b>	<b>1 203 200,00</b>	<b>192,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 217 100,00</b>	<b>13 708,00</b>	<b>1 203 200,00</b>	<b>192,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 217 100,00</b>	<b>13 708,00</b>	<b>1 203 200,00</b>	<b>192,00</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	5 950,59	0,00	-5 950,59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	199 728,00	199 727,97	0,00	0,03
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>199 728,00</b>	<b>205 678,56</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 950,56</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>199 728,00</b>	<b>205 678,56</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 950,56</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>199 728,00</b>	<b>205 678,56</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 950,56</b>

COMMUNE DE PIMPREZ - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ - C

Envoyé en préfecture le 26/04/2021  
 - 2020  
 Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le  
 Restes à réaliser:  
 ID : 060-216004861-20210426-CA\_2020-BF



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
	<b>Pour information</b>	(2) 1 017 372,03			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	207 474,19		207 474,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	320 031,23		320 031,23
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	44 841,97		44 841,97
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	8 276,05	0,00	8 276,05
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>580 623,44</b>	<b>0,00</b>	<b>580 623,44</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	915,42		915,42
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	12 792,58	0,00	12 792,58
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>13 708,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 708,00</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

#### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 222,99		1 222,99
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	31 050,53		31 050,53
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	414 031,93		414 031,93
74	Dotations et participations	138 457,48		138 457,48
75	Autres produits de gestion courante	12 223,16	0,00	12 223,16
76	Produits financiers	4,64	0,00	4,64
77	Produits exceptionnels	13,60	0,00	13,60
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>597 004,33</b>	<b>0,00</b>	<b>597 004,33</b>
<b>Pour information</b>				<b>402 642,41</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 950,59	0,00	5 950,59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	199 727,97		199 727,97
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutrat. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>205 678,56</b>	<b>0,00</b>	<b>205 678,56</b>
<b>Pour information</b>				<b>1 017 372,03</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>392 883,00</b>	<b>207 474,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>185 408,81</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	33 000,00	15 935,49	0,00	0,00	17 064,51
60611	Eau et assainissement	23 683,00	14 190,80	0,00	0,00	9 492,20
60612	Energie - Electricité	25 000,00	28 867,53	0,00	0,00	-3 867,53
60621	Combustibles	18 000,00	455,05	0,00	0,00	17 544,95
60622	Carburants	3 000,00	1 092,96	0,00	0,00	1 907,04
60623	Alimentation	2 000,00	215,70	0,00	0,00	1 784,30
60624	Produits de traitement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	58,80	0,00	0,00	1 441,20
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	8 495,71	0,00	0,00	1 504,29
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	4 084,11	0,00	0,00	5 915,89
60633	Fournitures de voirie	2 500,00	85,27	0,00	0,00	2 414,73
60636	Vêtements de travail	2 500,00	6 278,26	0,00	0,00	-3 778,26
6064	Fournitures administratives	15 000,00	9 074,99	0,00	0,00	5 925,01
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	3 000,00	86,91	0,00	0,00	2 913,09
6067	Fournitures scolaires	15 000,00	9 209,07	0,00	0,00	5 790,93
6135	Locations mobilières	20 000,00	12 720,00	0,00	0,00	7 280,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	11 409,86	0,00	0,00	8 590,14
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	1 175,99	0,00	0,00	8 824,01
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 500,00	794,87	0,00	0,00	705,13
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	13 179,66	0,00	0,00	11 820,34
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	391,86	0,00	0,00	4 608,14
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	911,07	0,00	0,00	4 088,93
6156	Maintenance	20 000,00	14 972,77	0,00	0,00	5 027,23
6161	Multirisques	25 000,00	18 151,36	0,00	0,00	6 848,64
6168	Autres primes d'assurance	0,00	5 392,61	0,00	0,00	-5 392,61
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	1 808,06	0,00	0,00	1 191,94
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	480,00	0,00	0,00	9 520,00
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	3 000,00	382,39	0,00	0,00	2 617,61
6232	Fêtes et cérémonies	40 000,00	11 802,68	0,00	0,00	28 197,32
6247	Transports collectifs	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6256	Missions	1 500,00	25,83	0,00	0,00	1 474,17
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 067,92	0,00	0,00	932,08
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	4 371,13	0,00	0,00	10 628,87
627	Services bancaires et assimilés	200,00	6,28	0,00	0,00	193,72
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	4 696,06	0,00	0,00	2 303,92
6284	Redevances pour services rendus	2 500,00	1 709,12	0,00	0,00	790,88
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
63512	Taxes foncières	6 000,00	2 894,00	0,00	0,00	3 106,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>414 200,00</b>	<b>320 031,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 168,77</b>
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	6 971,80	0,00	0,00	23 028,20
6331	Versement de transport	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	193,38	0,00	0,00	306,62
6338	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 000,00	3 500,81	0,00	0,00	1 499,19
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	495,38	0,00	0,00	1 004,62
6411	Personnel titulaire	260 000,00	217 629,68	0,00	0,00	42 370,32
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	15 993,63	0,00	0,00	9 006,37
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 000,00	61 298,81	0,00	0,00	8 701,19
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	8 571,57	0,00	0,00	6 428,43
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	2 204,68	0,00	0,00	-2 204,68
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 700,00	2 257,80	0,00	0,00	442,20
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	913,69	0,00	0,00	1 086,31
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>78 600,00</b>	<b>44 841,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 758,03</b>
6531	Indemnités	50 000,00	34 910,35	0,00	0,00	15 089,65
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	1 967,03	0,00	0,00	6 032,97
6535	Formation	1 500,00	353,00	0,00	0,00	1 147,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	4 000,00	1 400,00	0,00	0,00	2 600,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	15 000,00	6 210,00	0,00	0,00	8 790,00
65888	Autres	100,00	1,59	0,00	0,00	98,41
<b>658</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011+012+014+65+656)		<b>885 683,00</b>	<b>572 347,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>313 335,61</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>8 276,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 723,95</b>

COMMUNE DE PIMPREZ - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ - C

Envoyé en préfecture le 26/04/2021  
A - 2620  
Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le 26/04/2021  
ID : 060-216004861-20210426-CA\_2020-BF

SLO

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou)			
			Mandats émis	Charges rattachées	réaliser au 31/12	annulés
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	200,00	0,00	0,00	-200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	7 665,06	0,00	0,00	2 334,94
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	410,99	0,00	0,00	-410,99
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>895 683,00</b>	<b>580 623,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>315 059,56</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>895 683,00</b>	<b>580 623,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>315 059,56</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	1 222,99	0,00	0,00	-1 222,99
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	280,99	0,00	0,00	-280,99
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	942,00	0,00	0,00	-942,00
70	Produits services, domaines et ventes div	15 000,00	31 050,53	0,00	0,00	-16 050,53
7022	Coupes de bois	0,00	3 200,00	0,00	0,00	-3 200,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
7087	Redev. services périscolaires et enseign	15 000,00	27 750,53	0,00	0,00	-12 750,53
73	Impôts et taxes	333 814,00	414 031,93	0,00	0,00	-80 217,93
73111	Taxes foncières et d'habitation	236 000,00	289 899,00	0,00	0,00	-53 899,00
73221	FNGIR	97 814,00	97 814,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	26 318,93	0,00	0,00	-26 318,93
74	Dotations et participations	133 727,00	138 457,48	0,00	0,00	-4 730,48
7411	Dotation forfaitaire	52 848,00	52 848,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	13 981,00	13 981,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	3 033,00	3 033,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	937,00	937,60	0,00	0,00	-0,60
74718	Autres participations Etat	0,00	2 576,88	0,00	0,00	-2 576,88
74758	Participat° Autres groupements	0,00	1 150,00	0,00	0,00	-1 150,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	49 860,00	50 863,00	0,00	0,00	-1 003,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	427,00	427,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 913,00	2 913,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	9 728,00	9 728,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courants	10 500,00	12 223,16	0,00	0,00	-1 723,16
752	Revenus des immeubles	10 500,00	10 204,15	0,00	0,00	295,85
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	1 084,57	0,00	0,00	-1 084,57
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	934,44	0,00	0,00	-934,44
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70+73+74+75+013		493 041,00	596 986,09	0,00	0,00	-103 945,09
76	Produits financiers (b)	0,00	4,64	0,00	0,00	-4,64
761	Produits de participations	0,00	4,64	0,00	0,00	-4,64
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	13,60	0,00	0,00	-13,60
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	13,60	0,00	0,00	-13,60
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> =a+b+c+d		493 041,00	597 004,33	0,00	0,00	-103 963,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (=Total des opérations réelles et d'ordre)		493 041,00	597 004,33	0,00	0,00	-103 963,33
<b>Pour information</b>		402 642,41				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>104 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>0,00</b>
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	104 000,00	0,00	104 000,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>69 000,00</b>	<b>12 792,58</b>	<b>50 000,00</b>	<b>6 207,42</b>
2111	Terrains nus	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00
21311	Hôtel de ville	37 000,00	0,00	37 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	9 070,80	0,00	-9 070,80
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	3 721,78	0,00	-3 721,78
2188	Autres immobilisations corporelles	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>708 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>707 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	508 000,00	0,00	507 000,00	1 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00
<b>18</b>	<b>Opération d'équipement n° 18 (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 900,00</b>	<b>-9 900,00</b>
<b>20</b>	<b>Opération d'équipement n° 20 (2)</b>	<b>30 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>-5 300,00</b>
<b>34</b>	<b>Opération d'équipement n° 34 (2)</b>	<b>229 400,00</b>	<b>915,42</b>	<b>220 300,00</b>	<b>8 184,58</b>
<b>68</b>	<b>Opération d'équipement n° 68 (2)</b>	<b>51 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 217 100,00</b>	<b>13 708,00</b>	<b>1 203 200,00</b>	<b>192,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA, régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 217 100,00</b>	<b>13 708,00</b>	<b>1 203 200,00</b>	<b>192,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 217 100,00</b>	<b>13 708,00</b>	<b>1 203 200,00</b>	<b>192,00</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, D1 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041= RI 041.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	199 728,00	205 678,56	0,00	-5 950,56
10222	FACTVA	0,00	5 654,08	0,00	-5 654,08
10226	Taxe d'aménagement	0,00	296,51	0,00	-296,51
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	199 728,00	199 727,97	0,00	0,03
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>199 728,00</b>	<b>205 678,56</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 950,56</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>199 728,00</b>	<b>205 678,56</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 950,56</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>199 728,00</b>	<b>205 678,56</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 950,56</b>
<b>Pour information</b> R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		<b>1 017 372,03</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)  
LIBELLE : Achat matériel informatique

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>A 0,00</b>	<b>9 900,00</b>	<b>-9 900,00</b>	<b>B 20 200,32</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 734,20
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 734,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	9 900,00	-9 900,00	18 466,12
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	9 900,00	-9 900,00	18 466,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-20 200,32

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 (1)  
LIBELLE : Acquisition matériel, mobilier

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		<b>30 700,00</b>	<b>A 0,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>-5 300,00</b>	<b>B 45 225,88</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 999,71	
2051	Concessions droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 999,71	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	30 700,00	0,00	36 000,00	-5 300,00	43 226,17	
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 424,25	
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	3 109,60	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 560,17	
2183	Matériel de bureau et informatique	13 700,00	0,00	0,00	13 700,00	5 419,68	
2184	Mobilier	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00	17 251,35	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	19 000,00	-19 000,00	13 461,12	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C - A	0,00	D - B	-45 225,88

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 34 (1)  
LIBELLE : Batiments communaux

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>229 400,00</b>	<b>A 915,42</b>	<b>220 300,00</b>	<b>8 184,58</b>	<b>B 43 155,77</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	229 400,00	0,00	220 300,00	9 100,00	42 240,35
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	7 584,66
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	16 681,39
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 631,52
21318	Autres bâtiments publics	229 400,00	0,00	220 300,00	9 100,00	13 342,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	915,42	0,00	-915,42	915,42
2315	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage techni	0,00	915,42	0,00	-915,42	915,42

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-915,42	D - B	-43 155,77

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 68 (1)**  
**LIBELLE : colombarium**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		<b>51 000,00</b>	<b>A 0,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>B 20 218,73</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	51 000,00	0,00	51 000,00	0,00	20 218,73	
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 903,04	
21316	Equipements du cimetière	51 000,00	0,00	51 000,00	0,00	17 315,69	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Soie du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-20 218,73

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE DE PIMPREZ - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ - CA - 2020

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
6181 Avances du Trésor						
6182 Avances de trésorerie						
61831 Lignes de trésorerie						
61832 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
6184 Billets de trésorerie						
6186 Autres crédits de trésorerie						
<b>618 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB0900071C du 22/02/1980.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>
<b>LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>
<b>B1.7</b>

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**  
 (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
ABEJ COQUEREL	200,00	SUBV* 2020
ACVG UMRAC DE PIMPREZ	500,00	SUBV* 2020
ALPEP Ass° Libre des Parents d'Elèves de Pimprez	700,00	SUBV* 2020
AMITIES 3EME AGE DE PIMPREZ	500,00	SUBV* 2020
ASDAPA	200,00	
ASS° ENVOL SA	50,00	SUBV* 2020
ASS° FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	100,00	SUBV* 2020
Ass° Véhicules Militaires de Pimprez	900,00	SUBV* 2020
COOPERATIVE SCOLAIRE	60,00	DON DU MONTANT DE LA GERBE DE LA FAMILLE TOUPET
COOPERATIVE SCOLAIRE DE PIMPREZ	2 600,00	SUBV* 2020
LA RESONNANTE	400,00	SUBV* 2020
LES RESTAURANTS DU COEUR	100,00	SUBV* 2020
LES RESTAURANTS DU COEUR	200,00	SUBV* EXCEPTIONNELLE
STE DE CHASSE DE PIMPREZ	500,00	SUBV* 2020
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
<u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 410,00</b>	

## COMMUNE DE PIMPREZ - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ - CA - 2020

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif rival 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. rival 101 écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT8960102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 50 % (quotité de travail = 50 %) présent toute l'année correspond à 0,5 ETPT ; un agent à temps partiel, à 50 % (quotité de travail = 50 %) présent le moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,5 \* 0,8 / 12).

(5) Par exemple : emplois d'art les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi statutaire, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 28 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE PIMPREZ - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ - CA - 2020

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indices (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sport.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meff du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-0 : article 3, 1ère alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-0 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (matadie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2 : emploi de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 35 : article 35 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (précaires).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats biépis »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES**

**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

**D1**

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	689 200,00	15,42	15,42	1,00	106 275,00	16,57
TFPNB	38 500,00	53,49	53,49	1,00	20 806,00	55,02
CFE	291 200,00	15,57	15,57	1,00	45 340,00	16,73
<b>TOTAL</b>	<b>1 019 300,00</b>	<b>16,57</b>			<b>172 423,00</b>	<b>20,21</b>

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 14  
 Nombre de suffrages exprimés : 14  
 VOTE :  
 Pour : 14  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0



Date de convocation : 08/04/2021

Présenté par (1) Le Maire.  
 A PIMPREZ, le 14/04/2021  
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A PIMPREZ, le 14/04/2021  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BARONICK Sébastien	
BOCQUET Aline	
DA SILVA Cédric	
DE COCK Jacques	
DE FARIA Elisabeth	
DELIGNY Maryse	
DENIZOT Sylvie	
JOUGLET Joël	
LEFEVRE Pascal	
LESAGE Jean-Claude	
PEIXOTO Mélina	
PICARD Marie-Laure	
ROUSEAU Yannick	
ROUX Véronique	
THOMA Laurence	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2021, et de la publication le 16/04/2021  
 A PIMPREZ, le 16/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.







Tél : 03.44.76.84.84

Fax : 03.44.75.03.85

Site internet : mairlepimprez.fr

DEPARTEMENT  
ARRONDISSEMENT  
CANTON DE TH

Envoyé en préfecture le 16/04/2021  
Reçu en préfecture le 16/04/2021  
Affiché le  
ID : 060-216004861-20210416-SYNTHESES\_CA\_2020-DE

**MAIRIE DE PIMPREZ**

Rue de l'Église

60170

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les résultats du compte administratif 2020 sont les suivants :

SECTIONS	CA 2020	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	419 023.00 €		419 023.00 €
INVESTISSEMENT	1 209 342.00 €		1 209 342.00 €
TOTAL	1 628 365.00 €		1 628 365.00 €

### 1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Récapitulatif des chapitres des dépenses réalisées

- 1 - Chapitre 011 : Charges à caractère générale
- 2 - Chapitre 012: Dépenses de personnel
- 3 - Chapitre 65 : Subventions et participations, indemnités et cotisations des élus
- 4 - Chapitre 67: Charges exceptionnelles

#### Récapitulatif des chapitres des recettes réalisées

- 5 - Chapitre 013 Atténuation de charges
- 6 - Chapitre 70 : produits des services
- 7 - Chapitre 73 : impôts et taxes
- 8 - Chapitre 74 : dotations et participations
- 9 - Chapitre 75 : autres produits de gestion courante
- 10 - Chapitre 76 : produits financiers
- 11 - Chapitre 77 : produits exceptionnels

### A) LES DEPENSES

#### 1) Charges à caractère générale (chapitre 011)

Les charges à caractère générale s'établissent à 207 474.19 € contre 232 592.08 € en 2019, ce qui représente une diminution de 11.21 %.

Ce chapitre revu à la baisse, implique malgré tout la mise en place d'une rigueur budgétaire qui est rendue indispensable par la baisse des dotations de l'Etat.



Les achats de fournitures englobent l'achat de matériel, l'eau et l'assainissement, l'électricité, le chauffage, l'entretien des bâtiments, des voiries et des matériels, les télécommunications, les taxes foncières de la commune, les frais de fêtes et cérémonies.

## 2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère baisse pour s'établir à 320 031.23 €, contre 325 221.84 € en 2019 soit une diminution d'environ 1.62 % comparé à 2019.

## 3) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 44 841.97 € est en légère baisse comparé à 2019 (45 182.92 €) malgré l'augmentation des indemnités des élus et des cotisations y afférentes. Le montant des subventions aux associations reste stable entre 2020 et 2021. L'écart provient de la rubrique Réseaux affectée au chapitre 65 en 2019 pour une somme de 1 235.52€.

## 4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Comme signalé dans le préambule, la Commune n'a plus d'endettement depuis avril 2004.

## 5) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ces charges correspondent principalement à des titres des exercices antérieurs annulés en 2020.

## B) LES RECETTES

### 1) Atténuation de charges (chapitre 013)

Elles correspondent à des trop versés d'indemnités d'élus ainsi qu'aux charges y afférentes pour un montant de 1 222.99 €.

### 2) Produits de services et ventes diverses (chapitre 70)

Elles correspondent :

- A des ventes de bois pour un montant de 3 200.00 €.
- A des concessions cimetièrre pour un montant de 100.00 € contre 1 100.00 € en 2019.
- Aux recettes liées au périscolaire et à la cantine pour un montant de 27 750.53 €. Elles sont en légère baisse comparées à 2019 (30 950.97 €) en raison du confinement qui a impacté le fonctionnement de ces deux services.

Rappelons que cette année il n'y a plus de recettes en matière ALSH, la gestion de ces dernières ayant été reprise en totalité par la CC2V.

### 3) La fiscalité - Impôts et Taxes (chapitre 73)

En 2020 les coefficients de revalorisations des valeurs locatives cadastrales est fixés à 1 %, taux non revalorisés comme les années précédentes.

Les recettes se montent à 414 031.93 € contre 424 450.03 € en 2019, ce qui représente une baisse d'environ 2.52 %.

### 4) Les dotations et participations (chapitre 74)

Dotation forfaitaire : 52 848 € contre 56 088 € en 2019 soit une diminution d'environ 5.80 %.

Dotation de solidarité rurale : 13 981 € contre 13 216 € en 2019 soit une augmentation d'environ 5.78 %.

Dotation compensatrice réforme de la Taxe Professionnelle : 50 863 € contre 51 057 € en 2019 soit une diminution

De 0.04 %.

Etat/compensation CET (CVAE-CFE) : 427 € contre 337 € en 2019 soit une augmentation de 21.08 %.

Etat/compensation de la taxe foncière : 2 913 € contre 2 925 € en 2019 soit une diminution d'environ 0.04 %.

Compensation exonération de la taxe d'habitation : 9 728 € contre 9 099 € en 2019 soit une augmentation d'environ 6.47 %.



## **5) Autres produits de gestion courant (chapitre 75)**

Ces produits correspondent :

- Aux revenus des immeubles qui s'élèvent à 10 204.15 € contre 14 453.57 € en 2019 soit une diminution de 29.24 % qui s'explique d'une part par des remises tardives de régie de location de la salle des fêtes sur 2019 et de la non location de la salle des fêtes en 2020 en raison de la COVID 19.
- Aux redevances versées par les fermiers qui s'élèvent à 1 084.57 € contre 1 034.23 € en 2019 soit une très sensible augmentation due à la révision des loyers.
- Autres de produits de gestion courante qui s'élèvent à 934.34 € contre 293.56 € en 2019. L'écart se justifie par des rejets de cotisations sociales.

## **5) Produits financiers (chapitre 76)**

Ils s'élèvent à 4.64 € en 2020 contre 5.16 € en 2019.

## **6) Produits exceptionnels (chapitre 77)**

Ils s'élèvent à 13.60 € en 2020 contre 1 790.79 en 2019. L'écart se justifie par la vente d'un billard et de deux remboursements assurances.

## **III SECTION D'INVESTISSEMENT**

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel.

### **C) LES DEPENSES**

Le volume des dépenses d'investissement est, contrairement à l'exercice précédent, peu impacté par les reports de crédits d'opération en cours, qui s'élèvent à un total de 13 708.00 € en 2020 contre 17 684.44 € en 2019.

Les travaux et achats réalisés pour l'année 2020 sont :

- L'achat de matériel informatique pour l'école
- Le changement des ouvrants et des volets roulants dans un logement communal

### **D) LES RECETTES**

En 2020, la section d'investissement a été financée principalement de la manière suivante :

- report de : 1 209 342.00 € dont 1 203 200.00 € de restes à réaliser





Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/04/2021  
Reçu en préfecture le 16/04/2021  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20210416-APPRO\_CG\_2020-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :  
08 avril 2021  
Date d'affichage :  
08 avril 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**N°2021/004**

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :**  
**Approbation du Compte de**  
**Gestion 2020**

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pascal LEFEVRE, Maire.

Etai<sup>ent</sup> présents : M Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET, M. Jean-Claude LESAGE, M. Yannick ROUSEAU, M. Sébastien BARONICK, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Mélina PEIXOTO, Mme Véronique ROUX, M. Cédric DA SILVA formant la majorité en exercice.

Absents excusés : Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de l'exercice 2020 :

	Résultat clôture 2019 en €	Part affectée à investissement 2020 en €	Résultat exercice 2020 en €	Résultat clôture 2020 en €
Investissement	1 017 372.03	0.00	191 970.56	1 209 342.59
Fonctionnement	602 370.38	199 727.97	16 380.89	419 023.30
TOTAL	1 619 742.41	199 727.97	208 351.45	1 628 365.89

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020.

La séance est levée à 21 h 56.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 16 avril 2021

Pascal LEFEVRE  
Maire







Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/04/2021  
Reçu en préfecture le 16/04/2021  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20210416-VOTE\_TX\_IMPOSIT-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :

08 avril 2021

Date d'affichage :

08 avril 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**N°2021/005**

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :**

**Vote des taux d'imposition**

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pascal LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET, M. Jean-Claude LESAGE, M. Yannick ROUSEAU, M. Sébastien BARONICK, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Mélina PEIXOTO, Mme Véronique ROUX, M. Cédric DA SILVA formant la majorité en exercice.

Absents excusés : Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les bases de fiscalité pour 2021. Les bases prévisionnelles pour 2021 se présentent comme suit :

584 300 € avec un taux de 36.96 % pour le foncier bâti, 36 900 € avec un taux de 53.49 % pour le foncier non bâti et 76 700 € avec un taux de 15.57 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**TAUX D'IMPOSITION 2021**

	Base Prévisionnelle en €	Taux d'imposition en €	Produit fiscal en €
Habitation	0.00	0.00	0.00
Foncier Bâti	584 300	36.96 %	215 957
Foncier non Bâti	36 900	53.49 %	19 738
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises	76 700	15.57 %	11 942
TOTAL			247 637

La séance est levée à 21 h 56.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 16 avril 2021.

Pascal LEFEVRE  
Maire





COMMUNE : 492 PIMPREZ  
ARRONDISSEMENT : 60 COMPIEGNE  
TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE THOUROTTE MUNICIPAL

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021**

**JURCS FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021**

Taxes	Basos d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Basos d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTES	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	689 254	36,96 (*)	584 300	215 957	36,96	215 957	113,34
Taxe foncière (non bâti).....	38 831	53,49	36 900	19 738	53,49	19 738	111,81
.....	291 202	15,57	76 700	11 942	15,57	11 942	45,59
<b>Totaux :</b>			<b>76 700</b>	<b>247 637</b>		<b>247 637</b>	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case :    
 (\*) dont taux départemental 2020 :  21,54

**AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE**

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :  
- de reconduction des taux de référence  
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
	6	10	11
Taxe foncière (bâti).....	36,96		36,96
Taxe foncière (non bâti).....	53,49		53,49
CFE.....	15,57		15,57
<b>Produit total souhaité</b>		<b>247 637</b>	<b>247 637</b>
		<b>= 1,000000</b>	
<b>Produit total de référence (total colonne 4)</b>		<b>(6 décimales)</b>	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

**II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021**

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
20 055	685		2 778	867	>>>	24 385

Allocations compensatrices DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution
14 686	50 863	97 814		-23 760

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021**

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	247 637	+	24 385	+	65 549	+	97 814	-	0	+	-23 760	=	411 625
Total autres taxes (cadre II)													Montant total prévisionnel 2021
Allocations compensatrices et DCRTP													au titre de la fiscalité directe locale
Versement FNGIR													coefficient correcteur
Contribution FNGIR													coefficient correcteur

A BEAUVAIS

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

ROBERT FORTE

Le 19 MARS 2021

Le préfet,

le

Le maire,

le 16 avril 2021





ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

- a. Personnes de condition modeste 294
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux) 0
- d. Locaux industriels 7 238

Taxe foncière (non bâti) :

2 730

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements 9
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire 0
- c. Base minimum 915
- d. Locaux industriels 3 500
- e. Autres allocations

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV :

Dotation TH (Mayotte) :

0,893544

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Bases exonérées par la loi
- Taxe foncière (bâti) 33 736
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 28 352
- Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles 8 762

3. CVAE

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises 9 745
- b. CVAE : part dégrévée 10 310
- c. CVAE : exonérations non compensées

4. TAXE D'HABITATION

- a. Bases hors résidences principales et locaux vacants 19 607
- b. Bases résidences secondaires soumises à majoration
- c. Bases des locaux vacants soumis à THLV
- d. Taux figé de taxe d'habitation
- e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH

5. PRODUIT DES IFR

- Éoliennes & hydroliennes
- Centrales électriques
- Centrales photovoltaïques
- Centrales hydrauliques
- Centrales géothermiques
- Transformateurs
- Stations radioélectriques
- Gaz – Stockage, transport... 685

7. FRACTION DE TVA

4. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental		Taux plafonds 2021	Taux 2020 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col.14 – col.15)
	national	départemental			
Taxe foncière (bâti).....	43,16	48,81	122,03	8,69000	113,34
Taxe foncière (non bâti).	49,79	54,69	136,73	24,92000	111,81
CFE.....	26,45	>>>	52,90	7,31000	45,59

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : national	Taux maximum de la majoration spéciale communal
////	////	20,28	17,45

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée  
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Envoyé en préfecture le 16/04/2021  
Reçu en préfecture le 16/04/2021  
Affiché le



ID : 060-216004861-20210416-ETAT\_1259\_2021-DE



COMMUNE : C492 PIMPREZ

ARRONDISSEMENT : 60 COMPIEGNE

TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE THOUROTTE MUNICIPAL

N° 1259 CC

TAUX

FBI

2021

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 060-216004861-20210416-ETAT\_1259\_2021-DE

### RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

Article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et les communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

#### RESSOURCES À COMPENSER

Produits communaux de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017 .....	796 470	X	14.17	=	112 860
+ Allocation compensatrice TH versée à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					9 728
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçus par la commune de 2018 à 2020.....					122 588
= ressources communales supprimées par la réforme.....					<b>A</b>

#### II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	149 728
+ Allocations compensatrices TFPB versée au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	114
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB perçus par le département de 2018 à 2020 sur la commune.....	149 842
= ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	<b>B</b>

#### III – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune.....	106 283	+	149 728	=	256 011
					<b>C</b>

#### IV – SUR-OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département.....	122 588	-	149 842	=	-27 254
					<b>D</b>

Si **D** > 0 et **E** > 1) : commune sous-compensée

Si **D** < 0 et **E** < 1) : commune sur-compensée  
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{-27\,254}{256\,011} = \mathbf{E}$$

0.893544

**D** = -27 254  
**C** = 256 011



<b>60492</b> Code INSEE	<b>COMMUNE DE PIMPREZ</b> Commune	
----------------------------	--------------------------------------	--

*Délibération n° 2021/006*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal LEFEVRE, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de : 419 023.30 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre 0 Pour 15	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 380.89 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	402 642.41 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	419 023.30 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	1 209 342.59 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-1 203 200.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 419 023.30 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	419 023.30 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Pascal LEFEVRE, Maire, compte tenu de la transmission Pimprez, le 14/04/2021 et de la publication le 16/04/2021.

A Pimprez, le 16/04/2021.







Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

DEPARTEMENT  
ARRONDISSEMENT

CANTON DE THOUROTTE  
MAIRIE DE PIMPRESZ

Envoyé en préfecture le 16/04/2021  
Reçu en préfecture le 16/04/2021  
Affiché le  
ID : 060-216004861-20210416-VOTE\_BG\_PRIM\_21-DE

Date de convocation :  
08 avril 2021  
Date d'affichage :  
08 avril 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**N°2021/007**

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :  
Vote du budget primitif 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pascal LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET, M. Jean-Claude LESAGE, M. Yannick ROUSEAU, M. Sébastien BARONICK, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Mélina PEIXOTO, Mme Véronique ROUX, M. Cédric DA SILVA formant la majorité en exercice.

Absents excusés : Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission de finances concernant le budget primitif communal 2021 :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	1 209 342.00 €	1 209 342.00 €
Section de fonctionnement	922 896.00 €	922 896.00 €
TOTAL	2 132 238.00 €	2 132 238.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif communal 2021 tel que proposé ci-dessus.

La séance est levée à 21 h 56.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 16 avril 2021.

Pascal LEFEVRE  
Maire





REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE - COMMUNE DE PIMPREZ (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21600486100011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE THOUROTTE

**M. 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET COMMUNAL PIMPREZ (3)**

**ANNEE 2021**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	25
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	26
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	28
D2 - Arrêté et signatures	29

**COMMUNE DE PIMPREZ - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ - BP - 2021**

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le



(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unilatérales des autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**Code INSEE**  
60492

**COMMUNE DE PIMPREZ**  
**BUDGET COMMUNAL PIMPREZ**

2021

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	893
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 033,48	0,00
2	Produit des impositions directes/population	278,01	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	564,25	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 230,91	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	70,88	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	49,90 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	183,16 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	218,15 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

**B**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>922 896,00</b>	<b>503 873,00</b>
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit) 0,00</b>	<b>(si excédent) 419 023,00</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>922 896,00</b>	<b>922 896,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>6 142,00</b>	<b>0,00</b>
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>1 203 200,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif) 0,00</b>	<b>(si solde positif) 1 209 342,00</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>1 209 342,00</b>	<b>1 209 342,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>2 132 238,00</b>	<b>2 132 238,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES** **A2**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	392 883,00	0,00	361 700,00	361 700,00	361 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	414 200,00	0,00	460 500,00	460 500,00	460 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	78 600,00	0,00	68 550,00	68 550,00	68 550,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>885 683,00</b>	<b>0,00</b>	<b>910 750,00</b>	<b>910 750,00</b>	<b>910 750,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	12 146,00	12 146,00	12 146,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>895 683,00</b>	<b>0,00</b>	<b>922 896,00</b>	<b>922 896,00</b>	<b>922 896,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>895 683,00</b>	<b>0,00</b>	<b>922 896,00</b>	<b>922 896,00</b>	<b>922 896,00</b>

+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
<b>0,00</b>	
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
<b>922 896,00</b>	

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes	333 814,00	0,00	348 076,00	346 076,00	346 076,00
74	Dotations et participations	133 727,00	0,00	135 797,00	135 797,00	135 797,00
75	Autres produits de gestion courante	10 500,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>493 041,00</b>	<b>0,00</b>	<b>503 873,00</b>	<b>503 873,00</b>	<b>503 873,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>493 041,00</b>	<b>0,00</b>	<b>503 873,00</b>	<b>503 873,00</b>	<b>503 873,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>493 041,00</b>	<b>0,00</b>	<b>503 873,00</b>	<b>503 873,00</b>	<b>503 873,00</b>

+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
<b>419 023,00</b>	
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
<b>922 896,00</b>	

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>0,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

**COMMUNE DE PIMPRESZ - BUDGET COMMUNAL PIMPRESZ - BP - 2021**

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le



ID : 060-216004861-20210426-BP\_2021-BF

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées	104 000,00	104 000,00	6 142,00	6 142,00	110 142,00
21	Immobilisations corporelles	69 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	709 000,00	707 000,00	0,00	0,00	707 000,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>311 100,00</b>	<b>317 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>317 200,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 217 100,00</b>	<b>1 203 200,00</b>	<b>6 142,00</b>	<b>6 142,00</b>	<b>1 209 342,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 217 100,00</b>	<b>1 203 200,00</b>	<b>6 142,00</b>	<b>6 142,00</b>	<b>1 209 342,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 217 100,00</b>	<b>1 203 200,00</b>	<b>6 142,00</b>	<b>6 142,00</b>	<b>1 209 342,00</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****1 209 342,00****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	199 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>199 728,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>199 728,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

COMMUNE DE PIMPREZ - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ - B

Envoyé en préfecture le 26/04/2021  
 Reçu en préfecture le 26/04/2021  
 Affiché le 2021  
 ID : 060-216004861-20210426-BF\_2021-BF

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	MOYEN (3)	TOTAL
	<b>TOTAL</b>	199 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 209 342,00</b>
--	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 209 342,00</b>
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	361 700,00		361 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	460 500,00		460 500,00
014	Atténuations de produits	20 000,00		20 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	68 550,00		68 550,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	12 146,00	0,00	12 146,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>922 896,00</b>	<b>0,00</b>	<b>922 896,00</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****922 896,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	317 200,00		317 200,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	25 000,00	0,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées	110 142,00	0,00	110 142,00
21	Immobilisations corporelles (6)	50 000,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	707 000,00	0,00	707 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 209 342,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 209 342,00</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****1 209 342,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	15 000,00		15 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	346 076,00		346 076,00
74	Dotations et participations	135 797,00		135 797,00
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00	0,00	7 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>503 873,00</b>	<b>0,00</b>	<b>503 873,00</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****419 023,00**

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****922 896,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE****1 209 342,00**

+

**AFFECTATION AU COMPTE 1068****0,00**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****1 209 342,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>392 883,00</b>	<b>361 700,00</b>	<b>361 700,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	33 000,00	24 000,00	24 000,00
60611	Eau et assainissement	23 683,00	10 000,00	10 000,00
60612	Energie - Electricité	25 000,00	35 000,00	35 000,00
60621	Combustibles	18 000,00	20 000,00	20 000,00
60622	Carburants	3 000,00	2 000,00	2 000,00
60623	Alimentation	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60624	Produits de traitement	2 000,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 500,00	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	2 500,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	3 000,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6135	Locations mobilières	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	30 000,00	30 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 500,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6161	Multirisques	25 000,00	30 000,00	30 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6247	Transports collectifs	3 500,00	2 500,00	2 500,00
6256	Missions	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6284	Redevances pour services rendus	2 500,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	6 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>414 200,00</b>	<b>460 500,00</b>	<b>460 500,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	60 000,00	60 000,00
6331	Versement mobilité	1 500,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6411	Personnel titulaire	260 000,00	275 000,00	275 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	4 000,00	4 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 700,00	2 500,00	2 500,00
6475	Médecine du travail - pharmacie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
739223	Fonds péréquation ress. com. et Intercom	0,00	20 000,00	20 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>78 600,00</b>	<b>68 550,00</b>	<b>68 550,00</b>
6531	Indemnités	50 000,00	45 000,00	45 000,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	2 500,00	2 500,00
6535	Formation	1 500,00	1 000,00	1 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	15 000,00	15 000,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	50,00	50,00
65888	Autres	100,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>885 683,00</b>	<b>910 750,00</b>	<b>910 750,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>12 146,00</b>	<b>12 146,00</b>

**COMMUNE DE PIMPREZ - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ - B**

Envoyé en préfecture le 26/04/2021  
 Reçu en préfecture le 26/04/2021  
 Affiché le   
 ID : 060-216004861-20210426-BP\_2021-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	2 146,00	2 146,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
88	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e		<b>895 683,00</b>	<b>922 896,00</b>	<b>922 896,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>895 683,00</b>	<b>922 896,00</b>	<b>922 896,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	
	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	
	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
	<b>922 896,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes	333 814,00	346 076,00	346 076,00
73111	impôts directs locaux	236 000,00	227 522,00	227 522,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	20 055,00	20 055,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0,00	685,00	685,00
73221	FNGIR	97 814,00	97 814,00	97 814,00
74	Dotations et participations	133 727,00	135 797,00	135 797,00
7411	Dotation forfaitaire	52 848,00	49 013,00	49 013,00
74121	Dotation de solidarité rurale	13 981,00	14 281,00	14 281,00
742	Dot. aux élus locaux	3 033,00	3 027,00	3 027,00
744	FCTVA	937,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	49 860,00	50 863,00	50 863,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	427,00	4 424,00	4 424,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 913,00	10 262,00	10 262,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	9 728,00	3 927,00	3 927,00
75	Autres produits de gestion courants	10 500,00	7 000,00	7 000,00
752	Revenus des immeubles	10 500,00	7 000,00	7 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		493 041,00	503 873,00	503 873,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a+b+c+d		493 041,00	503 873,00	503 873,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		493 041,00	503 873,00	503 873,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10) 0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10) 419 023,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 922 896,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	25 000,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	25 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	104 000,00	6 142,00	6 142,00
2041581	Autres oppts-Biens mob., mat. et études	104 000,00	6 142,00	6 142,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	69 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	13 000,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	37 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	708 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage technl	508 000,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	200 000,00	0,00	0,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	0,00	0,00	0,00
20	Opération d'équipement n° 20 (5)	30 700,00	0,00	0,00
34	Opération d'équipement n° 34 (5)	229 400,00	0,00	0,00
68	Opération d'équipement n° 68 (5)	51 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 217 100,00</b>	<b>6 142,00</b>	<b>6 142,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 217 100,00</b>	<b>6 142,00</b>	<b>6 142,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>1 217 100,00</b>	<b>6 142,00</b>	<b>6 142,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>1 203 200,00</b>
-----------------------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 209 342,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	199 728,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	199 728,00	0,00	0,00
138	Autres subvent <sup>o</sup> invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>o</sup> (BA règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>199 728,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>199 728,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect <sup>o</sup> de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)	<b>199 728,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>			<b>0,00</b>
				+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>			<b>1 209 342,00</b>
				=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>1 209 342,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)  
LIBELLE : Achat matériel informatique

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>20 200,32</b>	<b>a 9 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	1 734,20	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	1 734,20	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 466,12	9 900,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	18 466,12	9 900,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b>	<b>-9 900,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 (1)**  
**LIBELLE : Acquisition matériel, mobilier**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>45 225,88</b>	<b>a 36 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 899,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2051</b>	<b>Concessions, droits similaires</b>	<b>1 899,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>43 226,17</b>	<b>36 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2138</b>	<b>Autres constructions</b>	<b>1 424,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21571</b>	<b>Matériel roulant</b>	<b>3 109,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21578</b>	<b>Autre matériel et outillage de voirie</b>	<b>2 560,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2183</b>	<b>Matériel de bureau et informatique</b>	<b>6 419,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2184</b>	<b>Mobilier</b>	<b>17 251,35</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2188</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>13 461,12</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13 Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204 Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22 Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-36 000,00</b>
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 34 (1)  
LIBELLE : Batiments communaux

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>43 155,77</b>	<b>a 220 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 240,35	220 300,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	7 584,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	16 681,39	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	4 631,52	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	13 342,78	220 300,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	915,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	915,42	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-220 300,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 68 (1)  
LIBELLE : colombarium

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>20 218,73</b>	<b>a 51 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 218,73	51 000,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 903,04	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	17 315,69	51 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-51 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le



ID : 060-216004861-20210426-BP\_2021-BF

COMMUNE DE PIMPRESZ - BUDGET COMMUNAL PIMPRESZ - BP - 2021

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la délibération de réaliser le ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
6101 Avances du Trésor						
6102 Avances de trésorerie						
6103 Lignes de trésorerie						
61032 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
6104 Effets de trésorerie						
6106 Autres crédits de trésorerie						
<b>610 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB800071D du 22/02/1983.

(2) indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant le ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser le ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-32 du CGCT).

(3) il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les effets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

## IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7

## B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574		SUBVENTION 2021	ABEJ COQUEREL	Association	200,00
6574		SUBVENTION 2021	ASDAPA	Association	200,00
6574		SUBVENTION 2021	Ass° Véhicules Militaires de Pimprez	Association	300,00
6574		SUBVENTION 2021	Ass° ENVOL SA	Association	50,00
6574		SUBVENTION 2021	Ass° Française des Sclérosés en Plaques	Association	100,00
6574		SUBVENTION 2021	COOPERATIVE SCOLAIRE DE PIMPREZ	Association	2 600,00
6574		SUBVENTION 2021	LA RESONNANTE	Association	300,00
6574		SUBVENTION 2021	LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	100,00
6574		SUBVENTION 2021	STE DE CHASSE DE PIMPREZ	Association	500,00
6574		SUBVENTION 2021	ALPEP Ass° Libre des Parents d'Elèves de Pimprez	Association	500,00
6574		SUBVENTION 2021	ACVG UMRAC de Pimprez	Association	500,00
6574		SUBVENTION 2021	Amitié du 3ème Age de Pimprez	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## COMMUNE DE PIMPREZ - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ - BP - 2021

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

## C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppel 1° ci	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppel 2° ci	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent socio. ppel 1ci écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT8800102C du 23 mars 1993. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 138 ter de la loi n° 84-53 du 28 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE PIMPREZ - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ - BP - 2021

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sport.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 FM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération bruts annuels)).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 60 %.  
 3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.  
 35 : article 35 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'états.  
 A : autres (préciser).

(6) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(8) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 35 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(5) Si un contrat est comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV – ANNEXES

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

## D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	564 300,00	36,96	36,96	0,00	215 957,00	36,96
TFPNB	36 900,00	53,49	53,49	0,00	19 738,00	53,49
CFE	78 700,00	15,57	15,57	0,00	11 942,00	15,57
<b>TOTAL</b>	<b>697 900,00</b>	<b>34,98</b>			<b>247 637,00</b>	<b>36,91</b>

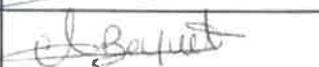
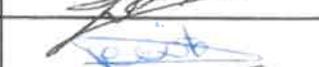
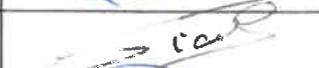
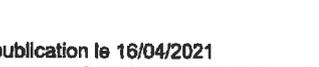
<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents **14**  
 Nombre de suffrages exprimés **15**  
 VOTES :  
 Pour : **15**  
 Contre : **0**  
 Abstentions : **0**

Date de convocation : 08/04/2021

Présenté par Le Maire (1),  
 A PIMPREZ, le 14/04/2021  
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A PIMPREZ, le 14/04/2021  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BARONICK Sébastien	
BOCQUET Aline	
DA SILVA Cédric	
DE COCK Jacques	
DE FARIA Elisabeth	
DELIGNY Maryse	
DENIZOT Sylvie	
JOUGLET Joël	
LEFEVRE Pascal	
LESAGE Jean-Claude	
PEIXOTO Mélina	
PICARD Marie-Laure	
ROUSEAU Yannick	
ROUX Véronique	
THOMA Laurence	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2021, et de la publication le 16/04/2021  
 A PIMPREZ, le 16/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.







Tél : 03.44.76.84.84

Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/04/2021  
Reçu en préfecture le 16/04/2021  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20210416-SYNTHESES\_BP\_2021-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPREZ**

## **NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

**Le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 s'équilibre de la manière suivante :**

<b>SECTIONS</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Dont crédits reportés en dépenses</b>	<b>Dont crédits reportés en recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>922 896.00 €</b>		<b>419 023.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 209 342.00 €</b>		<b>1 203 200.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 126 098.00 €</b>		<b>1 622 223.00 €</b>

**Le budget communal est voté par nature.**

### **I) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Récapitulatif des chapitres budgétaires en dépenses (page 7 du budget en annexe 1)**

- 1- Chapitre 011 : Charges à caractère générale**
- 2 - Chapitre 012: Charges de personnel et frais assimilés**
- 3 - Chapitre 014 : Atténuations de produits**
- 4 - Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Subventions et formations, indemnités et cotisations des élus**
- 5 - Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

**Récapitulatif des chapitres budgétaires en recettes (page 13 du budget en annexe 2)**

- 5 - Chapitre 70 : produits des services**
- 6 - Chapitre 73 : Impôts et taxes**
- 7 - Chapitre 74 : dotations et participations**
- 8 - Chapitre 75 : autres produits de gestion courante**

### **A) LES DEPENSES**

**1) Charges à caractère générale (chapitre 011)**

Les charges à caractère générale s'établissent à 361 700 € contre 392 883 € au budget primitif 2020, ce qui représente une diminution de 7.94 %.

Ce chapitre est revu à la baisse, et implique malgré tout la mise en place d'une rigueur budgétaire qui est rendue indispensable par la baisse des dotations de l'Etat.



Les achats de fournitures englobent l'achat de matériel, l'eau et l'assainissement, les fournitures administratives, l'électricité, le chauffage, l'entretien des bâtiments, des voiries et des matériels, les assurances, l'alimentation, les frais de télécommunications, les taxes foncières de la commune, les frais de fêtes et cérémonies...

## 2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère hausse pour s'établir à 460 500 €, contre 414 200 € en 2020 soit une augmentation d'environ 11.18 %.

## 3) Atténuation de produits (chapitre 014)

Ces charges concernent le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) et s'élèveraient à 20 000.00€.

## 4) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 68 550 € est en légère baisse comparé à 2020 (78 600 €) due à la stabilité des indemnités des élus et à la révision du montant des cotisations retraite des élus surévaluées en 2020. Le montant des subventions aux associations reste stable entre 2020 et 2021.

## 5) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Comme signalé dans le préambule, la Commune n'a plus d'endettement depuis avril 2004.

## 6) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ces charges correspondront à des titres des exercices antérieurs susceptibles d'être annulés.

## B) LES RECETTES

Il est à noter qu'une part des recettes, notamment les chapitres 70 et 75, n'est pas connue au moment de l'établissement du budget primitif, tel que celles de la cantine, du périscolaire, de la salle des fêtes etc...

## 5) La fiscalité - Impôts et Taxes (chapitre 73)

En 2020, les coefficients de revalorisations des valeurs locatives cadastrales devraient être fixés à 1 %, taux non revalorisés comme les années précédentes.

Les recettes prévues se montent à 346 076 € contre 333 814 € au budget primitif 2020, ce qui représente une augmentation d'environ 3.67 %.

## 6) Les dotations et participations (chapitre 74)

Dotation forfaitaire : 49 013 € contre 52 848 € en 2020 soit une diminution d'environ 7.26 %.

Dotation de solidarité rurale : 14 281€ contre 13 981 € en 2020 soit une augmentation d'environ 2.15 %.

Dotation compensatrice réforme de la Taxe Professionnelle : 50 863 € contre 49 860 € en 2020 soit une augmentation d'environ 1.97 %.

Etat/compensation CET (CVAE-CFE) : 4 424.00 € contre 427.00€ en 2020 soit une augmentation d'environ 96.51%.

Etat/compensation de la taxe foncière : 10 262 € contre 2 913 € en 2020 soit une augmentation d'environ 71.61 %.

Compensation exonération de la taxe d'habitation : 3 927 € contre 9 728 € en 2020 soit une diminution d'environ 59.63 %.

## 7) Autres produits de gestion courant (chapitre 75)

Ces produits correspondent aux revenus des immeubles.



### **III SECTION D'INVESTISSEMENT**

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel.

#### **C) LES DEPENSES**

Les dépenses prévues se montent à 1 203 200 € de restes à réaliser de 2020 auxquels s'ajoutent 6 142 € d'excédent sur 2020.

Les travaux prévus pour l'année 2021 sont :

- La construction du futur bâtiment des services techniques
- La vidéo surveillance de la commune
- Le remplacement de l'éclairage public Route de Ribécourt – Zone artisanale de Pimprez.
- Aménagement d'une aire de jeux

Le coût de ces travaux, soumis, soit à des procédures de Marchés Publics, soit à des consultations, ne sera connu qu'après l'ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres et analyses des différentes offres.

#### **D) LES RECETTES**

En 2021, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- Restes à réalliser € reporté de l'année 2020
- Le montant du fond de compensation du FCTVA n'est pas connu à ce jour





Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

SLG

ID : 060-216004861-20210416-CORR\_DEFENSE-DE

**DEPARTEMENT DE LOISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :  
08 avril 2021  
Date d'affichage :  
08 avril 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**N°2021/008**

Objet de la délibération :

**DESIGNATION DU  
CORRESPONDANT  
DEFENSE**

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pascal LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET, M. Jean-Claude LESAGE, M. Yannick ROUSEAU, M. Sébastien BARONICK, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Méline PEIXOTO, Mme Véronique ROUX, M. Cédric DA SILVA formant la majorité en exercice.

Absents excusés : Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Vu le courrier de Monsieur le Ministère des Armées en date du 3 février 2021, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ». Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens. Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Mme Maryse DELIGNY se porte candidate.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne Mme Maryse DELIGNY en qualité de correspondante défense.

La séance est levée à 21 h 56.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 16 avril 2021

Pascal LEFEVRE  
Maire







Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20210416-ORGANI\_MOBILITE-DE

**DEPARTEMENT**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation

08 avril 2021

Date d'affichage :

08 avril 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**N°2021/009**

Objet de la délibération :

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DES DEUX  
VALLEES**

**Prise de compétence  
« Organisation de la mobilité »**

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pascal LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET, M. Jean-Claude LESAGE, M. Yannick ROUSEAU, M. Sébastien BARONICK, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Mélina PEIXOTO, Mme Véronique ROUX, M. Cédric DA SILVA formant la majorité en exercice.

Absents excusés : Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-17 et suivants,*

*Vu la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Deux Vallées dans sa séance du 29 mars 2021 portant prise de compétence « Organisation de la mobilité »*

Monsieur le Maire expose :

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a pour objectif de supprimer les « zones blanches » de la mobilité en s'assurant que sur 100% du territoire nationale une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) soit en charge de proposer des offres de transports alternatives à la voiture individuelle.

Le Code des Transports définit les missions attribuées à une AOM.

Ainsi, si la CC2V devient AOM, elle pourra, si elle le souhaite, mettre en place sur son ressort territorial :

- Des services réguliers de transport public de personnes,
- Des services à la demande de transport public de personnes,
- Des services de transport scolaire,
- Des services relatifs aux mobilités actives (ex. : service de location de vélos...),
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ex. : covoiturage, auto partage...)
- Des services de mobilité solidaire (pour améliorer les conditions de mobilités des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite).

Cependant, la compétence s'exerce à la carte selon la volonté et la stratégie de l'EPCI.

Les AOM peuvent en outre proposer des services de conseils et d'accompagnement auprès des acteurs et usagers.

L'AOM assure la planification, le suivi et l'évaluation de ces politiques de mobilité et associe à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés avec la création d'un comité des partenaires.

Suite à la notification de la délibération du Conseil Communautaire, les conseils municipaux disposent de trois mois pour se prononcer sur ce transfert. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La prise de compétence intercommunale s'effectue dans les conditions de majorité qualifiée ; soit par deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale, soit par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.



Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de se prononcer en faveur de la prise de compétence « Organisation de la mobilité » à la Communauté de commune des Deux Vallées.

La séance est levée à 21 h 56.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 16 avril 2021.

Pascal LEFEVRE

Maire







Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20210416-THELLOISE\_SE60-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE THOUROTTE  
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation

08 avril 2021

Date d'affichage

08 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**N°2021/010**

Objet de la délibération

**SE60**

**Adhésion de la  
Communauté de  
Communes THELLOISE au  
Syndicat d'Energie de  
l'Oise »**

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pascal LEFEVRE, Maire.

Etaients présents : M Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET, M. Jean-Claude LESAGE, M. Yannick ROUSEAU, M. Sébastien BARONICK, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Mélina PEIXOTO, Mme Véronique ROUX, M. Cédric DA SILVA formant la majorité en exercice.

Absents excusés : Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes THELLOISE a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ;
- maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communales (hors maintenance).

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes THELLOISE.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Considérant** qu'il convient de délibérer sur ces adhésions ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes THELLOISE.

La séance est levée à 21 h 56.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 16 avril 2021.

Pascal LEFEVRE  
Maire





60492 Code INSEE	COMMUNE DE PIMPRESZ - BUDGET COMMUNAL PIMPRESZ Commune	<b>DM 2021</b>
---------------------	---	----------------

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

### DECISION MODIFICATIVE N° 1

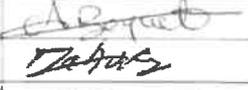
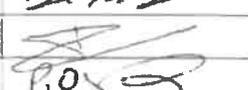
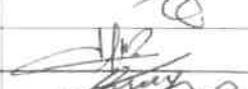
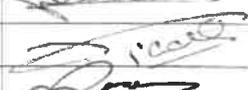
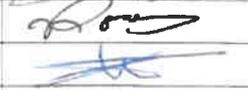
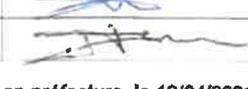
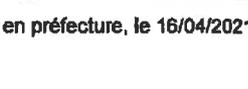
#### Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	15
VOTES : Contre	0
Pour	15
Date de convocation :	08/04/2021

L'an 2021, le 14 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Pascal LEFEVRE, Maire.

Objet : transfert e 104 000.00€ du compte 2041581 vers le compte 2041511

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041511-83 : RACCORDEMENT ZA DESSERTTE		104 000.00 €
D 2041581 : GFP : Biens mobiliers, matériel	104 000.00 €	
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>104 000.00 €</b>	<b>104 000.00 €</b>

Signataires :	BARONICK Sébastien	
	BOCQUET Aline	
	DA SILVA Cédric	
	DE COCK Jacques	
	DE FARIA Elisabeth	
	DELIGNY Maryse	
	DENIZOT Sylvie	
	JOUGLET Joël	
	LEFEVRE Pascal	
	LESAGE Jean-Claude	
	PEIXOTO Mélina	
	PICARD Marie-Laure	
	ROUSEAU Yannick	
	ROUX Véronique	
	THOMA Laurence	

Certifié exécutoire par Pascal LEFEVRE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2021 et de la publication le 16/04/2021.

A PIMPRESZ, le 14/04/2021.

ont signé les membres présents

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20210416-DECIS\_MODIF\_N\_1-DE

60492

COMMUNE DE PIMPREZ - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ

DM 2021

Code INSEE

Commune

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

pour extrait conforme

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

**Virements de crédits**

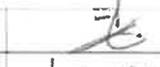
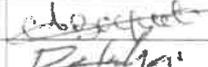
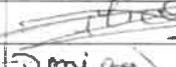
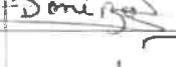
Nombre de membres en exercice 15  
 Nombre de membres présents 14  
 Nombre de suffrages exprimés 15  
 VOTES : Contre 0 Pour 15  
 Date de convocation : 08/04/2021

L'an 2021, le 14 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Pascal LEFEVRE, Maire.

Objet : Transfert de 220 300.00 € du compte 21318 au compte 2041511

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041511-83 : RACCORDEMENT ZA DESSERTTE		220 300.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>220 300.00 €</b>
D 21318 : Autres bâtiments publics	220 300.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>220 300.00 €</b>	

Signataires :

BARONICK Sébastien	
BOCQUET Aline	
DA SILVA Cédric	
DE COCK Jacques	
DE FARIA Elisabeth	
DELIGNY Maryse	
DENIZOT Sylvie	
JOUGLET Joël	
LEFEVRE Pascal	
LESAGE Jean-Claude	
PEIXOTO Mélina	
PICARD Marie-Laure	
ROUSEAU Yannick	
ROUX Véronique	
THOMA Laurence	

Certifié exécutoire par Pascal LEFEVRE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2021 et de la publication le 16/04/2021.

A PIMPREZ, le 14/04/2021.

ont signé les membres présents

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20210416-DECIS\_MODIF\_N\_2-DE

60492

COMMUNE DE PIMPREZ - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ

Code INSEE

Commune

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

pour extrait conforme

Le Maire

